



1995

«**L'aménagement du secteur du Moulon**»

Par Antoine Grumbach

PLEIN SUD, Université Paris-Sud, n°19, oct-nov 1995



Plein Sud

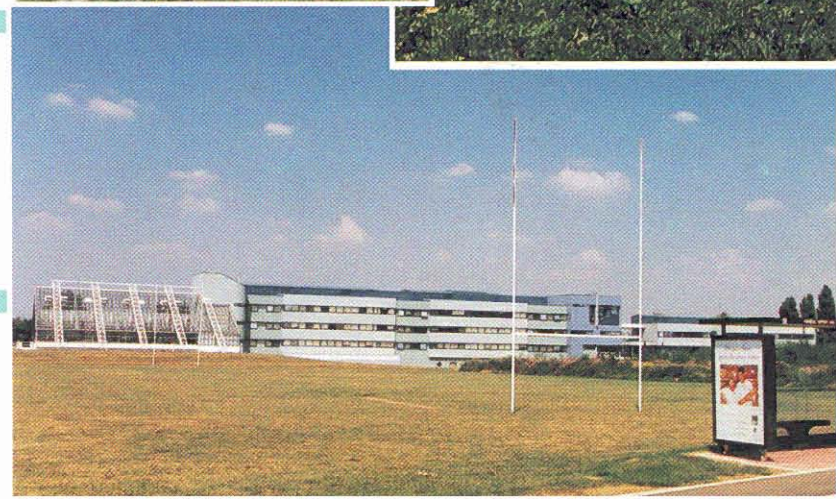


DOSSIER
L'aménagement
du secteur
du Moulon



UN GAGNEUR
À LA TÊTE DU
SECRETARIAT GÉNÉRAL

PHARMACIE :
LE DIFFICILE PASSAGE
EN DEUXIÈME ANNÉE



L'aménagement du secteur du Moulon

Un projet pour les prochaines 25 années

Le schéma d'aménagement du secteur du Moulon

par Antoine Grumbach
architecte, urbaniste

Antoine Grumbach est passionné par la ville.

Ses propositions pour les villes nouvelles, comme Marne-la-Vallée, allient la qualité des espaces publics à la chaleur conviviale des villes anciennes.

Dans ses interventions urbaines il se présente comme "réparateur" ou "raccommodeur" de villes, il cherche à réconcilier la culture et la mémoire propres à chaque ville avec les exigences de la modernité. Auteur de nombreux projets en France et hors de France, urbaniste conseil, il est professeur à l'école d'architecture de Paris-Belleville.

En 1992, il a reçu le Grand prix national de l'urbanisme et de l'art urbain.

Son projet pour l'aménagement du Secteur du Moulon a été choisi à l'issue d'une consultation qui a opposé quatre équipes en 1993, le jury ayant souligné sa remarquable insertion dans le site, par la maîtrise des aménagements universitaires... et par la place exceptionnelle donnée à l'eau et au végétal.

Antoine Grumbach présente à nos lecteurs les grandes lignes de son schéma.

Avant de présenter ce schéma d'aménagement on peut s'interroger : que se passerait-il s'il n'existait pas ?

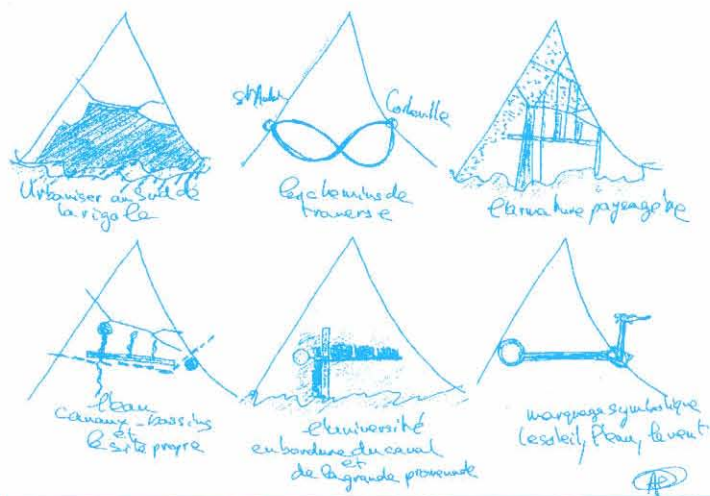
Les anciennes pratiques auraient continué. A chaque déblocage budgétaire un bâtiment de plus aurait poussé sur le plateau, chacun selon son esthétique, chacun entouré d'un parc de stationnement. On aurait abouti à une collection d'objets architecturaux sans lien avec le paysage et le contexte social. C'est ce que j'appelle le "mitage" des espaces.

Le projet de mon équipe cherche d'abord à donner une qualité de vie au plateau du Moulon et à ses futurs habitants et travailleurs, en organisant la mixité : université, laboratoires, équipements de recherche, activités tertiaires, résidences universitaires et maisons d'hôte, ainsi que les quartiers résidentiels d'habitation dont la construction sera confiée à des promoteurs, dans le respect du schéma (environ 600 logements).

Il s'agit de régulariser cet espace en délimitant une fois pour toutes les espaces non

constructibles et à construire. L'idéal qui nous a inspiré est celui de la cité-jardin. Etudiant la géographie de ce plateau - un ancien marécage - nous avons été frappés par le rôle qu'y joue la rigole

tout le site. Dans son parcours est-ouest la rigole de Corbeville sépare, au nord, les terrains agricoles (30 ha) de la cité-jardin, au sud. Des bâtiments en brique se reflètent dans les cours d'eau,



Schémas fonctionnels et organisationnels de l'espace.
Croquis d'Antoine Grumbach.

de Corbeville, datant de l'époque de Louis XIV, qui faisait partie du réseau d'alimentation d'eau du parc de Versailles. Alors, nous nous sommes placés sous l'égide des grands architectes paysagistes de l'époque classique ! Un réseau de nouveaux canaux et de bassins dessinera la trame de la future cité-jardin. Cette partie du projet a été travaillée avec Erik Jacobsen et son équipe.

L'espace résidentiel aura une faible densité de population, la hauteur des bâtiments étant limitée à trois étages sur

comme dans les campus universitaires anglais.

Une autre idée-force de notre projet est de donner une place (spatiale et symbolique) prépondérante aux bâtiments d'enseignement et de recherche, de façon à renforcer le rayonnement et la réputation du pôle Orsay-Saclay.

Toutefois les équipements collectifs, parcs d'activités, espaces publics et verts seront partagés avec les collectivités locales. Leur rôle est d'ailleurs renforcé par la loi de décentralisation et elles

prennent en charge les transports en commun "en site propre" qui irrigueront cet ensemble.

Les voies principales sont conçues comme des lieux d'échange dans un espace propice aux rencontres entre les hommes et aux synergies créatrices.

Une nouvelle ligne de transports en commun de Saint-Quentin-en-Yvelines à Massy - l'une des priorités du District du plateau de Saclay - devrait soulager et diminuer le trafic automobile. Elle s'inscrit dans le projet de remodelage de la circulation sur le plateau, avec suppression des points de blocage actuels.

Enfin, pour sauvegarder la belle forêt qui fait le charme du campus d'Orsay, le projet s'interdit d'ajouter toute nouvelle liaison routière entre le plateau et la vallée.

Seuls pourront être aménagés des chemins piétons et cyclistes, à l'initiative de chaque commune.

Les artisans du schéma

Architecture, urbanisme et paysagisme

Antoine Grumbach
mandataire commun
7, rue de Monceau,
75008 Paris
tél : 43 59 11 88

Berridge Lewinberg
Greenberg Ltd.
Toronto, Canada

Hydrologie et paysagisme
Erik Jacobsen
Garches

Transports et circulation
Territoires conseil
Gontran Mesré

Études réalisées avec la collaboration de :

- Olivier Boesch
- Eric Lengereau
- Thierry Bruchet

Prospective, perspectives et développement

Des difficultés d'aménager l'espace pour des activités en évolution rapide.



Le plateau, la vallée et la forêt du campus d'Orsay

par Gérard Leblon
professeur de microbiologie
vice-doyen de l'UFR d'Orsay

mesure que progressent les recherches et que se forment les chercheurs.

Quelques chiffres

- Surface du plateau de Saclay (en hectares)..... 5 000 ha
- Surface du schéma du secteur du Moulon 350 ha (7% du plateau)
- Terrains déjà urbanisés 130 ha (laboratoires Orsay, IUT, IBP, Supélec, maison de l'ingénieur, CNEF, parcs d'activités, CEN à l'Orme des Merisiers)

PROJET A LONG TERME 220 ha dont :

- Terrains agricoles et espaces verts et paysagers 104 ha
 - terrains maintenus en agriculture 30 ha
 - espaces verts, plans d'eau, espaces publics 69 ha
 - parc de stationnement paysager (dissuasion) 5 ha
- Terrains urbanisables 116 ha
 - enseignement supérieur et recherche 42 ha
 - grand équipement de recherche 15 ha
 - activités de haute technologie 23 ha
 - habitat 13 ha
 - équipements culturels et sociaux 17 ha (dont projet hôpital d'Orsay)
 - centre de vie 6 ha

L'université Paris-Sud et particulièrement l'unité de formation et de recherche d'Orsay se félicitent de l'accord intervenu pour l'aménagement du secteur du Moulon. Une fenêtre s'est ouverte qui contient en germe toutes les perspectives d'avenir.

Est-il besoin de rappeler que la préparation de l'avenir est précisément la grande affaire de l'Université ?

Dans ses laboratoires, centres de calcul et serres expérimentales s'élaborent certaines composantes qui seront peut-être déterminantes pour les prochaines décennies. Mais ces composantes, nous n'en avons encore qu'une idée approximative ; elles se précisent au fur et à

Cette conscience de l'avenir guide la démarche à la fois audacieuse et prudente de l'Université.

Il était nécessaire de le rappeler pour faire comprendre l'enjeu des négociations qui ont abouti au récent protocole d'accord. Le Centre scientifique d'Orsay a besoin de la réserve d'espace du plateau du Moulon pour développer ses installations, notamment dans les secteurs de pointe. Or, ceux-ci se caractérisent par la rapidité de leur évolution, que ce soit en physique des particules, en physique des matériaux, en optique, en chimie-physique, en sciences pour l'ingénieur ou en biotechnologie - sans parler de domaines qui sont aujourd'hui à l'état balbutiant et seront peut-être demain en pleine expansion.

Pour cette raison il est important de ne pas s'enfermer dans un schéma de développement trop contraignant, de laisser leur chance aux potentialités du prochain quart de siècle.

Nous avons dès le début discuté fermement avec nos partenaires du District du plateau de Saclay le principe de mixité, c'est-à-dire sur le partage de l'espace entre activités d'enseignement / recherche et implantation d'habitations et d'un noyau de vie commune.

Nous avons insisté au cours de la négociation sur le fait que le terrain ne pouvait être trop morcelé. Il nous est impossible de définir le périmètre des laboratoires ou instituts à édifier dans les prochaines décennies, dont certains auront éventuellement besoin d'une

culier pour l'Institut d'optique théorique et appliquée (IOTA) et le projet SOLEIL auquel nous sommes très attachés.

Nous avons aussi été très fermes sur la garantie de maintien des activités de la Station de génétique végétale du Moulon (SGV).

Ainsi, 83 hectares et un laboratoire de terrain ont été dévolus à la SGV. En outre, un plan très précis a été élaboré pour les modalités de transfert échelonné et équilibré de ses activités.

Le District devra mettre en œuvre l'infrastructure et les équipements nécessaires pour le développement du plateau : raccordement des voies, réseaux de transports.

A court terme un centre de vie devrait voir le jour sur le terrain de rugby.

il est important de laisser leur chance aux potentialités du prochain quart de siècle.

L'avenir se prépare aujourd'hui et ensemble

Pour le plus grand rayonnement de la recherche, de la science et de tous ceux qui vivent et travaillent sur ce site.

*par Robert Trimbach
maire de Gif-sur-Yvette
président du District
du plateau de Saclay*

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le secteur Orsay-Saclay a permis à un remarquable Pôle scientifique et technique de voir le jour.

Le maintenir à son état actuel, développer ses potentialités, l'ouvrir plus encore vers le Monde, suppose une démarche constante, active et volontaire.

Assurer les meilleures conditions de vie et de travail de tous est tout aussi indispensable. Or, depuis plusieurs décennies sur le plateau de Saclay, des implantations au coup par coup ont eu des conséquences parfois très néfastes sur le paysage, l'assainissement et les conditions de vie. Un développement, pour être harmonieux et équilibré, doit être l'aboutissement de réflexions globales et à long terme, et doit reposer sur des règles bien définies en amont.

Université et Ville ont besoin d'un projet pour demain.

L'avenir se décide aujourd'hui et toutes les parties prenantes doivent contribuer, dans le cadre de leurs compétences, à le concevoir, à le bâtir, à l'animer.

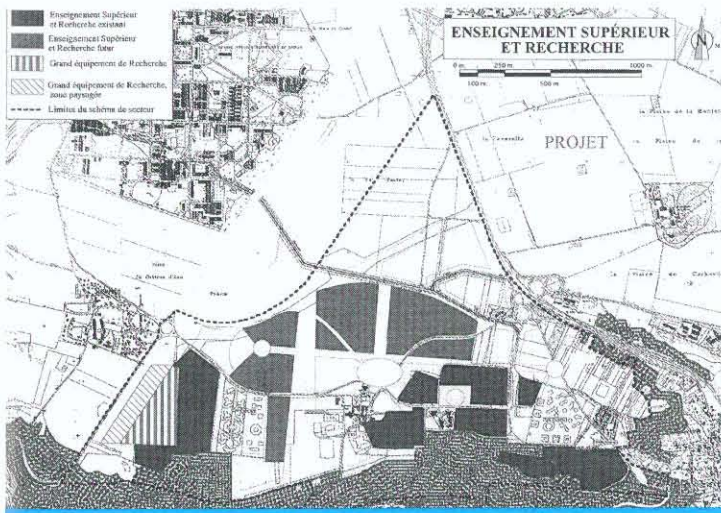
Grâce à leur volonté commune et aux efforts de chacun, les conceptions de l'Université et celles des collectivités

locales, longtemps lointaines, se sont rapprochées...

Cette coopération, rendue possible par la volonté et le dynamisme du président Gaudemer, du vice-président Chapuisat, du doyen Perez y Jorba et du vice-doyen Leblon notamment, a permis de concilier nos projets et nos vœux pour le futur et de travailler ensemble à le concevoir dans un climat de confiance, avec l'appui constant du Rectorat de Versailles.

L'aboutissement de cette concertation est la signature d'un protocole d'accord entre l'université Paris-Sud et le District du plateau de Saclay pour l'aménagement de la plaine du Moulon, qui a par ailleurs permis, ensuite, un accord avec le département de l'Essonne. Cette démarche exemplaire était indispensable pour maintenir et améliorer le cadre de vie et de travail de l'ensemble de la communauté humaine qui anime le plateau. Université et Ville ont depuis longtemps une ambition commune : assurer un avenir cohérent au Pôle scientifique du plateau de Saclay dont le Centre scientifique d'Orsay (université Paris-Sud) est l'une des pièces maîtresses.

Elles ont maintenant un projet commun, pour le rayonnement de la recherche, de la science et de la technologie, ainsi que pour le confort de vie de tous ceux qui vivent et travaillent sur ce site.



*Distribution des espaces entre université et ville.
Document DIPS*

"ceinture de sécurité". Nous en avons convaincu nos partenaires.

Ainsi, les affectations de sol fixées par le protocole laissent des réserves d'espace pour la recherche, en parti-

Il associera un restaurant pour les étudiants et le personnel, une cité universitaire, des logements et des activités de service, ensemble qui préfigure l'ouverture du campus sur les réalisations urbaines. ●

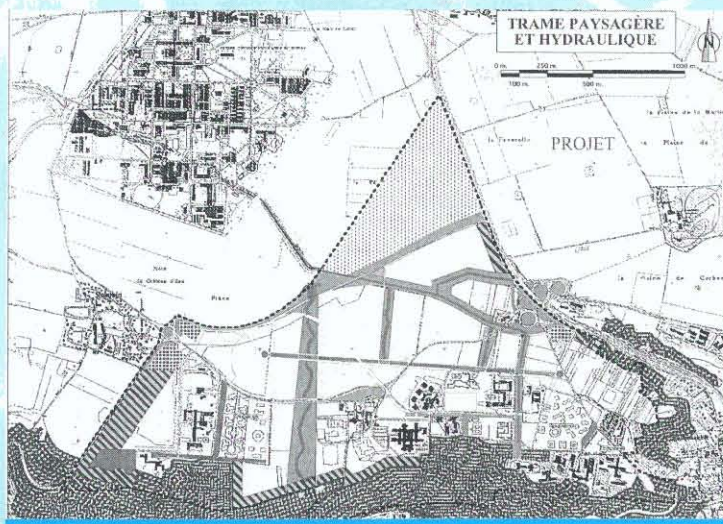
Au miroir de l'eau

Comment crée-t-on un paysage aquatique vivant dans une ville nouvelle ?

par Erik Jacobsen

Les sols durcis, toitures, routes, parcs de stationnement et autres, créés lors d'un développement urbain n'absorbent aucune eau de pluie.

Celle-ci vient alors à ruissellement en totalité et augmente le débit des émissaires naturels, ruisseaux et rivières, jusqu'à provoquer des inondations ou les accroître, si ces émissaires n'ont pas été dimensionnés pour ce durcissement des sols (imperméabilisation). Recalibrer ces émissaires parfois sur plusieurs kilomètres est onéreux et introduit d'autres nuisances. Naît alors l'idée de stocker ce flux, momentanément et sur place, pour ne le relâcher qu'au rythme du ruissellement des terrains nus, avant imperméabilisation.



Trame paysagère et hydraulique de la cité jardin.
Document DIPS

Ainsi apparaissent les bassins de retenue au plus près ou au cœur des nouvelles surfaces durcies, lesquels bassins peuvent être allongés en forme de canal pour servir en même temps de collecteur primaire. Mais l'insertion de tels ouvrages à ciel ouvert dans le

tissu urbain soulève divers problèmes de salubrité et d'aménité !

Il faut créer un véritable écosystème où les végétaux aquatiques depuis le phytoplancton jusqu'aux grands hydrophytes - nénuphars, sagittaires, joncs fleuris, iris, roseaux divers - et les végétaux de berge - aulnes, saules, bouleaux, cyprès chauves... - participent à

l'épuration de l'eau et abritent une faune herbivore et carnivore variée tout aussi utile, consommatrice des déchets végétaux et des larves nuisantes. Les poissons, par exemple, mangent les larves des moustiques ! Le résultat est un jardin aquatique attractif qui est

aussi un espace ludique pour le modélisme nautique, la pêche, le canotage et d'autres plaisirs, en plus de sa fonction primaire de réseau pluvial régulé.

Dans la cité jardin du Moulon, un canal est-ouest, large de dix mètres, le Canal des trois fontaines, partagé en quatre biefs, structure le site. Les quatre biefs se déversent chacun dans un bassin de stockage de forme irrégulière, au milieu d'espaces verts publics, intercalés entre les quartiers. Des groupes d'exhaure renvoient les eaux dans la rigole de Corbeville qui constitue l'émissaire naturel du plateau. Le système permet une réalisation progressive, au rythme des besoins et des moyens.

Ingénieur hydraulicien et paysagiste de renommée internationale, Erik Jacobsen se présente lui-même comme un "paysan fourvoyé dans le développement urbain". Il a conçu les paysages d'eau qui font la fierté de toutes les villes nouvelles de France ; il vient de dessiner le réseau de canaux qui sera l'un des atouts de la cité jardin du Moulon.

Le projet SOLEIL

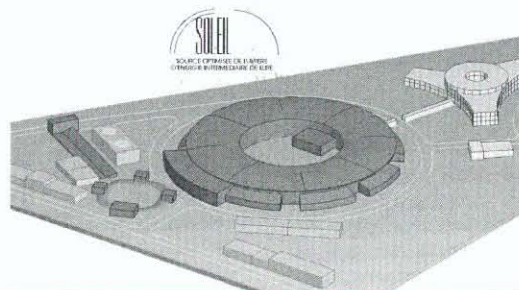
Sous ce nom brillera la Source Optimisée de Lumière d'Énergie Intermédiaire de Lure.

À l'horizon 2000, cette source de photons sera dans son domaine propre d'énergie (infrarouge, ultraviolet, rayons X mous) complémentaire de l'Installation européenne de rayonnement synchrotron (ESRF), implantée

à Grenoble et qui est optimisée dans le domaine des rayons X durs.

Le projet Soleil bénéficie de vingt ans d'expérience et de savoir-faire des physiciens et ingénieurs de LURE (Laboratoire pour l'utilisation du rayonnement électromagnétique, Orsay).

Comme le LURE, il sera le point de convergence de



recherches interdisciplinaires dans les domaines de la physique, chimie-physique, chimie, biologie, technologie et science des matériaux. Grand équipement étudié conjointement par le CNRS, le CEA et le ministère de

l'Éducation nationale, SOLEIL a sa place sur le plateau du Moulon, où il contribuera à renforcer le prestige scientifique de l'Île de Science.

Une présentation détaillée de ce grand projet national sera publiée dans le numéro SPECIAL RECHERCHES de Plein Sud. (Parution prévue en janvier 1996).